

Charte éthique des membres de l'association *Flora armorica*

Association indépendante de toute obédience religieuse et politique

Par cette charte, dans le cadre du collectage ethnobotanique en Bretagne*, **les adhérents de l'association** s'engagent aux modalités suivantes :

Article 1 : œuvrer au collectage de savoirs sur les plantes et leurs usages en Bretagne.

Article 2 : collaborer, sans discrimination, avec les partenaires qui s'engagent à respecter cette charte.

Article 3 : échanger et partager équitablement les informations au sein de l'association *Flora armorica* dans le but de la revalorisation des savoirs par les populations.

Article 4 : respecter les populations enquêtées : leurs propriétés privées et intellectuelles : droit d'image, droit de citation, confidentialité des sources...

Article 5 : reconnaître l'inaliénabilité du vivant et des savoirs naturalistes populaires ainsi que la propriété universelle des résultats scientifiques des recherches engagées. Affirmer que ces données ne pourront pas devenir la propriété exclusive d'individus ou structures dans le but d'un profit financier.

Article 6 : agir dans le respect de la flore et des écosystèmes en pratiquant des cueillettes raisonnables et en ne cueillant jamais des espèces végétales rares et menacées :

« La faune et la flore sauvages constituent un patrimoine naturel d'intérêt majeur qui doit être préservé et transmis aux générations futures. » (Convention internationale de Berne, 1979)

* 5 départements

Bulletin d'adhésion*

Nom _____

Prénom _____

Structure _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Profession _____

Adhère à l'association *Flora armorica* par la signature de cette charte et verse : 10€
(5 € si petit budget) d'adhésion

ou plus en soutien aux actions de l'association* _____ €

. Envoyez votre règlement et la charte signée à *Flora armorica* - c/o Isabelle Jouglard,
Milin Roz, 22 240 TREFFRIN

À _____ le _____ / _____ / _____

Signature

* *L'association Flora armorica est une association « Loi 1901 » d'intérêt général. À ce titre vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant de votre cotisation dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé par courriel ou à défaut par courrier postal .*

Questionnaire d'adhésion

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'association ?

Êtes vous prêts à mener des enquêtes ?

Avez-vous des connaissances sur la flore à faire partager ?

Connaissez vous des personnes à enquêter ?

Quelles sont les compétences que vous pourriez mettre au service de l'association (breton parlé, saisie informatique, gestion internet, expérience associative, botanique, usage des plantes, histoire de Bretagne etc.) :

Pour participer activement à l'association, vous devez rejoindre le pôle le plus proche de chez vous ou nous envoyer un courriel (contact@flora-armorica.org) ou un courrier.